

<b>Titre du processus :</b>	Intervention en cas d'incident environnemental	<b>N° du document :</b>	PROC-ENV-BELL-127
<b>Auteur :</b>	Jim Fry	Spécialiste de la qualité	<b>Date de révision :</b> 01-16-2017
<b>Propriétaire de processus :</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b> 5.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

**1. Objet**

Définir la procédure à suivre pour s'assurer de gérer et de signaler les incidents environnementaux conformément aux règlements pertinents et aux exigences d'entreprise de Bell.

**2. Portée**

Cette procédure s'applique au secteur de gestion d'installations de BGIS Les Solutions E&M Inc. (« **Solutions E&M** ») et lorsque les activités reconnues relèvent des services du client.

**3. Rôles et responsabilités.**

3.1. Centre de soutien à la clientèle (CSC)

- Répondre à tous les appels relatifs aux incidents environnementaux.
- Contacter les personnes appropriées selon la situation.

3.2. Solutions E&M Services environnementaux (SE)

- Assumer la responsabilité générale de la procédure.
- Superviser chaque étape de la procédure conformément aux lois et normes en vigueur.

3.3. Employé de Solutions E&M

- Examiner toutes les procédures environnementales et rester informé de leur mise à jour.
- Signaler tous les incidents environnementaux observés.

3.4. Gestionnaire d'installations

- Assumer la responsabilité générale du lieu de travail et des employés.
- Coordonner le nettoyage après l'élimination du risque immédiat.

3.5. Premier intervenant

- Le premier employé ayant été formé quant aux déversements environnementaux arrivé sur les lieux de l'incident.
- Il est chargé de cerner les risques, de sécuriser les lieux et d'informer le Centre de soutien à la clientèle.

**4. Procédure**

4.1.1.	<p>Connaître les procédures d'urgences applicables telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bell ENV 016 Rapportage des incidents environnementaux</li> <li>– Bell ENV 017 Intervention et utilisation des trousseaux d'intervention en cas de déversement</li> <li>– PROC-ENV-BELL-151 Procédure d'urgence en cas de déversement d'un produit pétrolier</li> </ul>	Employé Solutions E&M
--------	--	-----------------------

<b>Titre du processus :</b>	Intervention en cas d'incident environnemental		<b>N° du document :</b>	PROC-ENV-BELL-127
<b>Auteur :</b>	Jim Fry	Spécialiste de la qualité	<b>Date de révision :</b>	01-16-2017
<b>Propriétaire de processus :</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	5.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

4.1.2.	<p>Quel que soit le type ou l'importance de l'incident, si une situation répond à la définition d'un incident environnemental, vous devez le communiquer via l'Enviro-Ligne (service 24 heures par jour, 7 jours par semaine) :</p> <p style="text-align: center;"><b>1-877 BELL ENV (1-877-235-5368)</b></p> <p>ou par courriel au <a href="mailto:enviroincident@bell.ca">enviroincident@bell.ca</a></p>	Employé Solutions E&M
4.1.3.	<p>Rapporter la situation au centre de service à la clientèle (CSC) de Solutions E&amp;M au :</p> <p style="text-align: center;"><b>1-800-363-2920 ou 1-866-771-1214.</b></p>	Employé Solutions E&M
4.1.4.	<p>Avertir les services environnementaux (SE) et le Centre des Opérations des Bâtiments (COB).</p>	Employé Solutions E&M
4.1.5.	<p>Coordonner les actions post-incident, au besoin.</p>	CSC
4.1.6.	<p>Garder le groupe RE&amp;E informé sur une base régulière.</p>	SE

<b>Titre du processus :</b>	Intervention en cas d'incident environnemental	<b>N° du document :</b>	PROC-ENV-BELL-127
<b>Auteur :</b>	Jim Fry	Spécialiste de la qualité	<b>Date de révision :</b> 01-16-2017
<b>Propriétaire de processus :</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b> 5.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

4.2. Déversement ou rejet de matière dangereuse		
Étapes	Actions à réaliser	Responsable
4.2.1. Déversement ou rejet de SACO ou de produits pétroliers		
4.2.1.1.	<b>SACO</b> : Se référer à la procédure <i>Gestion environnementale des halocarbures</i> PROC-ENV-BELL-141.	Employé Solutions E&M
4.2.1.2.	<b>Produits pétroliers</b> : Se référer à <i>Procédure d'urgence en cas de déversement d'un produit pétrolier</i> PROC-ENV-BELL-151.	Employé Solutions E&M
4.2.2. Déversement ou rejet d'une autre matière dangereuse		
4.2.2.1.	Éviter l'inhalation de la fumée et le contact direct avec la peau.	Premier intervenant
4.2.2.2.	Identifier le produit déversé et évaluer le risque de feu ou d'explosion. Se référer à la fiche signalétique de la substance au besoin.	Premier intervenant
4.2.2.3.	Lorsque votre sécurité est menacée, contacter immédiatement les services locaux d'urgence (police/pompiers) ainsi que le centre du service à la clientèle au <b>1-800-363-2920</b> ou au <b>1-866-771-1214</b> pour de l'assistance et suivre leurs instructions. Ne suivre les instructions suivantes que si elles ne mettent pas à risque votre sécurité et celle des autres.	Premier intervenant
4.2.2.4.	Prendre la trousse de lutte contre les déversements et enfiler les équipements de protection personnelle appropriés.	Premier intervenant
4.2.2.5.	Si possible, arrêter la fuite.	Premier intervenant
4.2.2.6.	À l'aide du matériel approprié de la trousse, bloquer l'accès aux drains et égouts, puis contenir et nettoyer le déversement.	Premier intervenant

<b>Titre du processus :</b>	Intervention en cas d'incident environnemental	<b>N° du document :</b>	PROC-ENV-BELL-127
<b>Auteur :</b>	Jim Fry	Spécialiste de la qualité	<b>Date de révision :</b> 01-16-2017
<b>Propriétaire de processus :</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b> 5.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

4.2. Déversement ou rejet de matière dangereuse		
4.2.2.7.	Si le déversement ne peut être contenu par le personnel à l'aide de l'équipement sur place, appeler le centre du service à la clientèle au <b>1-800-363-2920</b> ou au <b>1-866-771-1214</b> pour demander une trousse de lutte contre les déversements appropriée ou encore l'assistance d'un entrepreneur approuvé pour le nettoyage.	Premier intervenant
4.2.2.8.	Rapporter l'incident au groupe RE&E de Bell via Enviro-Ligne au:  <b>1-877 BELL ENV (1-877-235-5368)</b>  et au centre de service à la clientèle au :  <b>1-800-363-2920</b> ou <b>1-866-771-1214</b> .	Premier intervenant
4.2.2.9.	Si nécessaire, sécuriser les lieux pour prévenir l'entrée de personnes non-autorisées.	Premier intervenant
4.2.2.10.	Aviser immédiatement le gestionnaire d'immeuble ou son substitut (s'il n'est pas le premier répondant) ainsi que les SE.	CSC

4.3. Incendie d'une matière dangereuse		
Étapes	Actions à réaliser	Responsable
4.3.1.	Évacuer toutes les personnes à proximité de l'incendie.	Premier intervenant
4.3.2.	Tirer l'alarme de feu afin d'avertir tous les occupants du bâtiment qu'ils doivent évacuer.	Premier intervenant
4.3.3.	Évacuer le site et se rassembler au point de rassemblement, tel que décrit dans le plan d'intervention d'urgence spécifique au site.	Premier intervenant
4.3.4.	Appeler les services d'urgence locaux (pompiers/police).	Premier intervenant

<b>Titre du processus :</b>	Intervention en cas d'incident environnemental		<b>N° du document :</b>	PROC-ENV-BELL-127
<b>Auteur :</b>	Jim Fry	Spécialiste de la qualité	<b>Date de révision :</b>	01-16-2017
<b>Propriétaire de processus :</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	5.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

4.3. Incendie d'une matière dangereuse		
4.3.5.	Rapporter l'incident au groupe RE&E de Bell via Enviro-Ligne au:  <b>1-877 BELL ENV (1-877-235-5368)</b> et au centre de service à la clientèle au :  <b>1-800-363-2920 or 1-866-771-1214</b> et suivre leurs instructions.	Premier intervenant
4.3.6.	Aviser immédiatement le gestionnaire d'immeuble ou son substitut (s'il n'est pas le premier répondant) ainsi que les SE.	CSC
4.3.7.	Une fois l'intervention des pompiers terminée, appeler un entrepreneur approuvé pour le nettoyage des lieux au besoin.	Gestionnaire d'installation
4.3.8.	S'assurer que les matières dangereuses et le matériel de nettoyage souillé sont éliminés selon la procédure <i>Gestion des matières résiduelles dangereuses</i> : PROC-ENV-BELL-142	Gestionnaire d'installation

## 5. Définitions

**Environnement :** Toutes les conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) pouvant influencer sur les organismes vivants et les activités humaines.

**Incident environnemental :** Situation imprévue pouvant avoir des conséquences environnementales négatives ou entraîner le non-respect des lois environnementales, et éventuellement, en vertu de la loi, exiger un rapport officiel aux instances gouvernementales.

**Matières dangereuses :** Élément ou agent (biologique, chimique, physique) pouvant être néfaste pour les êtres humains, les animaux ou l'environnement, soit par lui-même ou en interaction avec d'autres facteurs.

**Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) :** Toute substance nocive pour la couche d'ozone. Certains halocarbures sont des SACO.

## 6. Ouvrages de référence

- 1) WI-ENV-BELL-311: Définitions génériques pour les procédures environnementales
- 2) Déclaration d'incident environnemental : Bell ENV 016
- 3) Procédure d'utilisation de la trousse d'intervention et de réaction en cas de déversements : Bell ENV 017
- 4) Inspection et enquête gouvernementale
- 5) PROC-ENV-BELL-151: Procédure d'urgence en cas de déversements d'un produit pétrolier

<b>Titre du processus :</b>	Intervention en cas d'incident environnemental		<b>N° du document :</b>	PROC-ENV-BELL-127
<b>Auteur :</b>	Jim Fry	Spécialiste de la qualité	<b>Date de révision :</b>	01-16-2017
<b>Propriétaire de processus :</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	5.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

- 6) PROC-ENV-BELL-142: Gestion des matières résiduelles dangereuses
- 7) PROC-ENV-BELL-141: Gestion des halocarbures

## 7. Dossiers

Nom du dossier	N° de formulaire	Classification des données	Détenteur du dossier	Emplacement du dossier	Durée d'archivage minimale
Rapport d'incident environnemental	FRM-ENV-OM-273	Confidentiel	Services environnement aux	Bibliothèque de gestion des dossiers	10 ans

## 8. Historique de révision

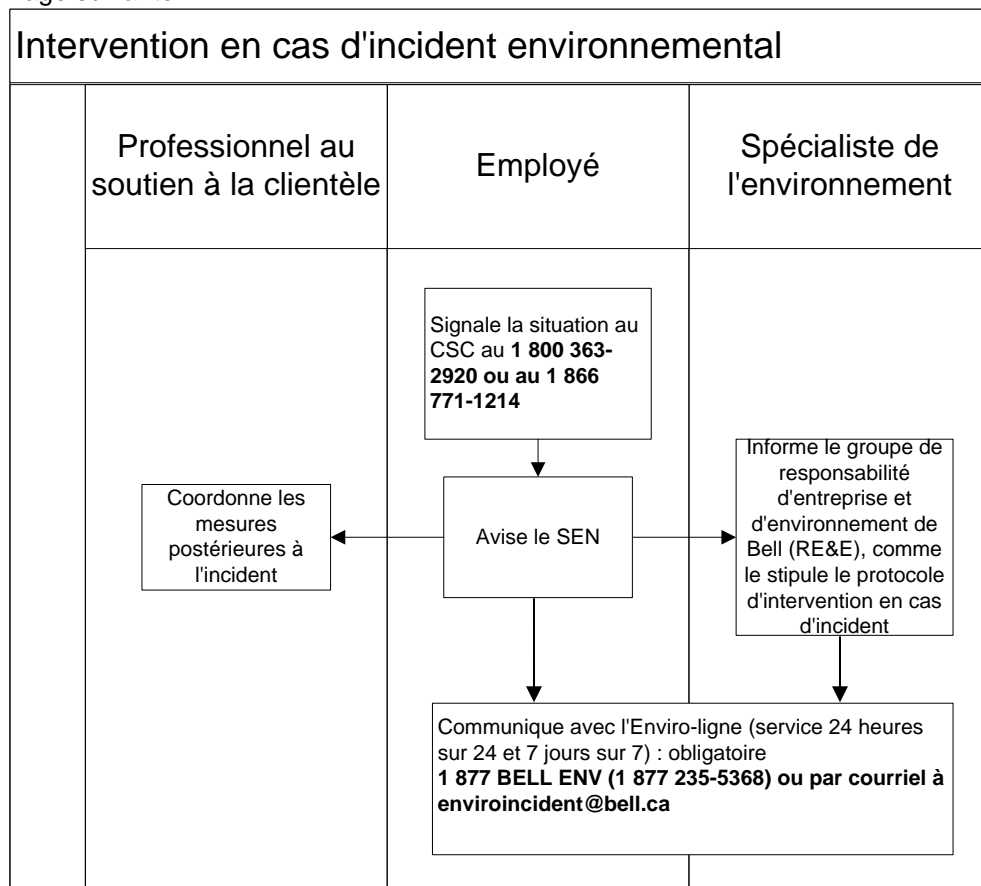
N° de version	Date	Responsable ou approbateur du document	Résumé des modifications
1.0	30-01-2009	Gestionnaire principal, Environnement	Version initiale
2.0	25-08-2011	Gestionnaire principal, Environnement	Fusion avec OP-INC-01e
3.0	28-10-2013	Directeur principal, Environnement	Mise à jour du modèle et des documents connexes, transfert de certaines sections dans PROC-ENV-NEX-7.0
4.0	01-03-2015	Directeur principal, Environnement	Mise à jour du document pour satisfaire aux nouvelles normes de formatage
5.0	16-01-2017	Directeur principal, Environnement	Mise à jour des références et élagage général

<b>Titre du processus :</b>	Intervention en cas d'incident environnemental		<b>N° du document :</b>	PROC-ENV-BELL-127
<b>Auteur :</b>	Jim Fry	Spécialiste de la qualité	<b>Date de révision :</b>	01-16-2017
<b>Propriétaire de processus :</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	5.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## 9. Schémas

Page suivante



Voir aux pages suivantes pour des schémas additionnels.

<b>Titre du processus :</b>	Intervention en cas d'incident environnemental	<b>N° du document :</b>	PROC-ENV-BELL-127
<b>Auteur :</b>	Jim Fry	Spécialiste de la qualité	<b>Date de révision :</b> 01-16-2017
<b>Propriétaire de processus :</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b> 5.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

